

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal

Séance du 28 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Patrick LOSEILLE, Maire.

**Présents** : M. Rémy BUHOT ; M. Xavier TOURNEUR ; Mme Isabelle MICHAUDEL ; Mme Roseline BRAUD ; M. Patrice GAMBU ; M. Sébastien LOSEILLE ; Mme Laëtizia PEREIRA ; M. Alexandre HERMAN ; M. Thierry BAUSMAYER

**Absents excusés** : M. Yohann PICARD donnant pouvoir à M. Patrick LOSEILLE.

**Absents** : Mme Estelle SALAÜN ; M. Fabien CÉSARIN.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Laëtizia PEREIRA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

M. le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Fonds de concours SNA 2023

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Décision modificative n° 2

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 : un virement de crédit de l'article 615228 aux articles 6336, 6411, 6413, 6451 et 6455 détaillé comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 :**  
Article 615228 – Autres bâtiments : - 19 000 €
- **Chapitre 012 :**  
Article 6336 – Cotisations au centre national et CNFPT : + 300 €  
Article 6411 – Personnel titulaire : + 10 000 €  
Article 6413 – Personnel non titulaire : + 5 000 €  
Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF : + 3 000 €  
Article 6455 – Cotisations pour l'assurance du personnel : + 700 €

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative suivante : un virement de crédit du chapitre 011 au chapitre 012 détaillé comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 :**  
Article 615228 – Autres bâtiments : - 19 000 €
- **Chapitre 012 :**  
Article 6336 – Cotisations au centre national et CNFPT : + 300 €  
Article 6411 – Personnel titulaire : + 10 000 €  
Article 6413 – Personnel non titulaire : + 5 000 €  
Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF : + 3 000 €  
Article 6455 – Cotisations pour l'assurance du personnel : + 700 €

## **TARIF CANTINE**

M. le Maire rappelle le coût des repas du prestataire « Convivio-Evo » pour les repas du restaurant scolaire. Malgré une évolution des prix à laquelle s'ajoute une revalorisation temporaire en raison de l'inflation actuelle, M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des repas cantine. Le tarif reste donc de 3,90 € par repas.

## **SIEVN : RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2022 AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

M. le Maire présente le rapport sur la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2021 du SIEVN. Ce document est mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie. Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de valider ce rapport.

## **AUTORISATION POUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2022**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 202 800 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **50 700 €** (< 25% x 202 800 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS 2023**

M. le Maire présente le projet d'aménagement du city-stade. Il est envisagé l'installation de pare-ballons près du terrain de sport côté lotissement des chanoines.

Pour permettre de réaliser ce projet, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les formalités concernant la demande de subvention auprès de SNA et à signer tout acte y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **COLLÉGIALE** : La DRAC a prévu de réaliser un bilan sanitaire complet de la Collégiale, suite aux chutes de pierre sur la façade principale.
- **SIEGE27** : M. TOURNEUR fait le bilan de la réunion du conseil syndical du SIEGE du 26 novembre 2022 à Evreux.
- **Travaux Place du Cloître** : les enfouissements sont en cours de finalisation, les mâts des candélabres sont posés. Prochainement, les travaux commenceront chez les administrés.
- **Rue du Moulin** : Les devis proposé par Eure TP doivent être modifié pour suivre les recommandations subventionnables du syndicat de voirie (remplacer les bordures franchissables par des trottoirs pour sécuriser les piétons).
- **Presbytère** : un 2<sup>ème</sup> devis doit être sollicité pour la réparation de l'escalier.
- **Boulangerie** : en attente de la finalisation des travaux d'électricité
- **Local Rte de Rouen** : Le Notaire proposera prochainement une date pour la signature de la vente.
- **Recensement 2023** : du 19 janvier au 18 février 2023 aura lieu le recensement de la population. Un entretien avec les futurs recenseurs est prévu semaine prochaine. Leur formation aura lieu début janvier.
- **Fibre optique** : Un rendez-vous avec le responsable régional est fixé début décembre.
- **Sapin de Noël** : Le sapin est installé sur la place communale. La décoration est prévue le dimanche 4 décembre 10h00.
- **Vœux du Maire** : Vendredi 6 Janvier 2023, 18h30, Salle des fêtes
- **Centre-bourg** : Première proposition de plan du bureau d'études pour le futur aménagement de la place. 2023 présentation du projet aux administrés et demandes de subventions, 2024 début des travaux.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.**